
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

21 MARS 2018

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE
ET LE ROYAUME DE NORVÈGE TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION EN
MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU ET À PRÉVENIR LA FRAUDE FISCALE, ET LE
PROTOCOLE, SIGNÉS À OSLO LE 23 AVRIL 2014⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

⁽¹⁾Voir Doc. n°592 (2017-2018) n°1 et 2.

Article unique

La Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la

double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014, sortiront leur plein et entier effet.